Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260608-DEL_2026_100-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 29 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie-Claire MERVIN, 1ère Adjointe, pour le Maire empêché.

Présents : M Frédéric SOHIER, M Kévin STEINBACHER, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Thierry BURLOT, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, M. Eric DYEVRE, Mme Guenhaëlle VEDIE, M. Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, Mme Emilie BELLOT, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET, M Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN

Absents représentés :
- M Arnaud SALMON donne pouvoir à M Philippe BECAN
- Mme Martine GUENEGANT donne pouvoir à M Kévin STEINBACHER
- Mme Muriel BEZIEL donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- M Jean-Jacques FOUCHER donne pouvoir à M Michel MOREL
- M Frédéric DENOUAL donne pouvoir à Mme Jeanne BOUVIER
- Mme Marie BOURGOIN donne pouvoir à Mme Guenhaëlle VEDIE
- M Ernest MARTIN donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à M Bruno DESLANDES

Absente :
- Mme Lucie PRIEUR

Affaire inscrite à l'ordre du jour

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

DELIBERATION N° 2026/100 - NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Présents : 24 **Représentés** : 8 **Absente** : 1 **Votants** : 32

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260608-DEL_2026_100-DE

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la présente séance.

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de désigner un secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : Nommer Eric DYEVRE, secrétaire de séance.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 08 juin 2026

Le secrétaire de séance
Eric DYEVRE

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Pour Le Maire empêché et par délégation,
Marie-Claire MERVIN, 1ère Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 09 JUIN 2026 et affichée en Mairie, le 09 JUIN 2026